



Politique de bonne conduite Club Nautique

Le Club Nautique s'engage à offrir un environnement sûr, respectueux et convivial à tous ses membres. Pour maintenir cette atmosphère, il est essentiel que chacun respecte les règles de bonne conduite envers le matériel du club et le Club. Cette politique détaille les attentes en matière de comportement et les sanctions applicables en cas de non-respect.

Respect du personnel

- Communication respectueuse;
- Les membres doivent s'adresser au personnel avec courtoisie et respect;
- Les critiques doivent être constructives et formulées de manière respectueuse;
- Respect des directives;
- Les membres doivent suivre les directives et instructions du personnel;
- Toute incompréhension ou désaccord doit être abordé de manière respectueuse.

Respect du matériel et des installations

- Utilisation responsable;
- Chaque membre est tenu d'utiliser le matériel mis à sa disposition de manière responsable et conforme aux instructions fournies;
- Le matériel doit être retourné dans l'état où il a été emprunté, sauf usure normale;
- Signalement des dommages;
- Tout dommage ou dysfonctionnement doit être signalé immédiatement au personnel du club;
- Ne pas tenter de réparer soi-même le matériel sans autorisation.

Respect des horaires

- Respecte les horaires d'ouverture et de fermeture;
- Respecte les horaires d'utilisation des installations;
- Soyez ponctuel lors des réservations de matériel ou d'installations.

Gradation des sanctions en cas de non-respect des règles de bonnes conduites

Procédure de sanction

- Toute sanction sera précédée d'une discussion avec le membre concerné pour écouter sa version des faits;
- Les sanctions seront décidées par le CA de l'APLSI, qui se réserve le droit de moduler les sanctions en fonction des circonstances spécifiques;
- Un membre peut faire appel d'une sanction en soumettant une demande écrite au comité de discipline dans un délai de 7 jours suivant la notification de la sanction.

Avertissement oral

- En cas d'infraction d'un élément au code de conduite, un premier avertissement verbal sera donné par l'un des membres du personnel.

Avertissement écrit

- Pour les récidives un avertissement écrit sera remis au membre, documentant l'infraction.

Suspension temporaire

- Pour des infractions graves comme le non-respect des consignes de sécurité ou des comportements irrespectueux envers les autres membres ou pour une autre récidive il y aura suspension des privilèges du club pour une durée de 1 à 4 semaines.

Exclusion temporaire

- Pour des infractions répétées ou des comportements extrêmement inappropriés;
- Exclusion du club pour une période de 1 à 3 mois.

Exclusion définitive

- Pour des infractions répétées, des comportements dangereux, illégaux ou gravement préjudiciable une sanction définitive et irrévocable du club sera utilisée.

Conclusion

Le respect de ces règles est essentiel pour garantir que le club nautique reste un lieu agréable et sûr pour tous. Merci de votre coopération et de votre engagement à respecter ce guide de bonne conduite.



**Association
des Propriétaires
du Lac Sept-Îles**

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SEPT-ÎLES INC.
3309, Chemin du lac Sept-Iles Saint-Raymond, (QC) G3L 2S3
<https://aplsi.com/>